

On s'abonne à Lyon, chez :
THÉODORE PITRAT, Libraire,
rue du Pérot;
Y. BARREAU, rue St Dominique;
LUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20;
Et chez tous les Directeurs de
Poste.



Echo de l'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers paraît :
Les Mardi, Vendredi et Di-
manche,

PRIX;
Trois Mois, 7 fr.
Six Mois, 13
Un An, 24
1 fr. de plus, par trimestre
pour l'Etranger.

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 19 MARS 1826.

L'Elysée lyonnais et les Montagnes françaises vont être fermés. On annonce même leur mise en vente très-prochaine. Les propriétaires sont forcés de prendre ce parti violent par l'augmentation excessive du prix de location du terrain, et par les prétentions exagérées des fermiers du droit des indigènes. Ce n'est pas sans surprise qu'on voit les hôpitaux auxquels le sol appartient, et l'autorité de la Guillotière elle-même, méconnaître leurs véritables intérêts, en provoquant la fermeture de deux jardins publics, dont la prospérité est intimement liée à celle du quartier des Brotteaux.

— Les fabricans de fausse-monnaie viennent de faire une nouvelle spéculation. On a jeté, dit-on, dans le public une quantité considérable de faux liards, dont la valeur intrinsèque est deux fois inférieure à celle des liards ordinaires. La plupart de ces fausses pièces offrent une aigle impériale grossièrement ébauchée.

— M. l'architecte Pollet, chargé, avec M. Chenavard, de la restauration du Grand-Théâtre, est parti, le 15 de ce mois, pour Strasbourg, afin d'y visiter la salle de spectacle. On ne sait pas si, comme l'a dit un journal, il doit se rendre ensuite à Paris pour le même objet.

— La Mairie a publié la mise aux enchères des travaux à exécuter pour la distribution de la presqu'île Perr-

che, et la démarcation des rues, places et passages, que renferme le plan de ce nouveau quartier, dressé par l'architecte de la ville, en vertu d'une délibération du conseil municipal.

— M. l'abbé Desmazures, venant de Paris, a traversé nos murs, dans la journée d'hier, se dirigeant sur Toulon, où il va s'embarquer pour retourner dans l'Orient. Il est fâcheux que la rapidité de son voyage ne lui ait pas permis de s'arrêter quelques jours dans notre ville. Les Fidéles se seraient portés en foule dans les Eglises où il se serait fait entendre. On se rappelle, en effet, le concours immense qu'attirèrent ses sermons, il y a quatre ans, dans les principales paroisses de Lyon. Son éloquence entraînant, et toute de feu, attache, captive l'attention, commande et force même l'admiration de l'homme du monde le plus indifférent pour les choses saintes.

— Des piquets sont mis, chaque nuit, à la disposition des agens de police, qui dirigent des patrouilles extraordinaires dans tous les sens. Espérons que ces mesures arrêteront enfin le cours des vols hardis et nombreux qui s'exécutent chaque jour, et que le marchand n'ouvrira plus le matin sa boutique, en appréhendant de la trouver dévalisée par le résultat d'une expédition nocturne.

— Le Maire de la Croix-Rousse va faire complanter d'arbres la promenade des Tapis. Il vient de mettre en adjudication la plantation de quatre cent quarante pieds de mûriers. Nous pro-

fitons de cette occasion pour recommander la culture de ces arbres précieux, qui servent, à la nourriture et à la propagation des insectes, dont la riche dépouille constitue la matière première de nos intéressantes fabriques. Nous désirons que l'exemple de la Croix-Rousse trouve de nombreux imitateurs.

AU RÉDACTEUR.

Lyon, 18 Mars 1826.

Monsieur,

On lit, dans le dernier numéro des *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, un fort bon article de M. Gay sur les projets de restauration du Grand-Théâtre.

Plusieurs passages de cet article m'ont cependant jeté dans une sorte d'incertitude.

Par exemple, le plan de la salle, que propose M. Lefranc, est calqué, dit M. Gay, sur celui que M. Louis avait adopté pour les salles du Palais-Royal et de la rue de Richelieu; puis il ajoute qu'on se les rappelle trop bien toutes les deux, pour être dispensé de décrire celle de M. Lefranc.

C'est, en effet, sur les dessins de M. Louis qu'a été bâtie la salle de l'Opéra dans la rue de Richelieu, en face de la bibliothèque du Roi. J'ai connu parfaitement cette salle, dont la démolition fut ordonnée après l'affreux attentat du 13 février 1820, et même, en ce moment, j'en ai sous les yeux l'élévation et la coupe sur la longueur. Je ne vois pas quelle ressemblance il y a entre la façade et l'intérieur de la salle de M. Lefranc, et celle

de la rue de Richelieu : M. Gay s'est trompé à cet égard, et j'en conçois la raison. M. Gay était à Paris vers les années 1816, 1817, 1818, et l'Opéra était alors dans la rue de Richelieu ; mais, depuis son départ de la Capitale, une nouvelle salle a été bâtie, pour l'Opéra, dans la rue Lepellelier, sur l'emplacement occupé par l'état-major-général de la garde nationale, et l'ouverture en a eu lieu vers la fin de l'année 1821. C'est entre cette salle et celle de M. Lefranc qu'il y a ressemblance ; on peut ajouter qu'elle est des plus frappantes.

La façade de M. Chenavard, avec ses trois ordres d'architecture placés les uns sur les autres, rappelle, au premier aspect, dit M. Gay, l'ordonnance du théâtre de Marcellus.

On remarque, l'un sur l'autre, au théâtre de Marcellus, deux ordres d'architecture seulement, le dorique au rez-de-chaussée, et l'ionique au-dessus. La façade de M. Chenavard ne rappelle-t-elle pas plutôt l'ordonnance de l'amphithéâtre de Flavien, si connu sous le nom de Colysée ? On y voit, en effet, trois ordres d'architecture, le dorique, l'ionique et le corinthien ; plus, une espèce d'attique à pilastres.

Je le répète, l'article de M. Gay est fort bon, et lui seul pouvait traiter convenablement un pareil sujet.

Agréez, etc.

Un de vos Abonnés.

TRIBUNAL DE LYON.

Nous avons annoncé, en parlant de l'affaire Nesmes, que l'empoisonnement était loin d'être établi, mais qu'il n'en était pas de même de l'accusation de faux en écriture publique. On avait blâmé ce qu'on appelait le ton tranchant de nos expressions que l'arrêt de la Cour est venue pleinement confirmer. Les jurés, entrés dans la salle de leurs délibérations à 7 heures du soir, y sont à peine restés demi-heure, et le résultat qu'a fait connaître le chef du jury a entraîné l'acquiescement de Nesmes, sur le chef relatif au poison, et sa condamnation à vingt ans de travaux forcés, au carcan et à la marque, pour le crime de faux par supposition de personne, dont il a été déclaré convaincu. L'accusé n'est pas sorti de son état d'insensibilité, et son sang-froid ne s'est pas démenti à la lecture de son arrêt. Les répliques du ministère public et de l'avocat de Nesme avaient rempli toute la séance du 17. Il est à remarquer que l'un des deux témoins

à décharge, cités à la diligence du prévenu, est venu corroborer encore l'accusation relative au faux, sur laquelle il a donné des détails précieux et très-défavorables à Nesmes, qui sans doute n'avait pas calculé les effets de cette déposition si imprudemment sollicitée. L'attention et le zèle des jurés ne se sont pas démentis pendant les quatre jours entiers qu'ont duré ces débats affligeants. Cette affaire termine la session du premier trimestre. M. le président a adressé, au nom de la Cour, des félicitations aux jurés, sur leur exactitude à remplir les devoirs que leur nomination leur avait imposés.

ALBUM LYONNAIS.

Un journal s'élève contre la rigueur des réglemens de police qui prescrivent la fermeture des cafés à 11 heures précises, pendant que les bureaux de l'otterie sont ouverts encore après minuit. Il ne faut pas justifier un abus par un autre. Nous déplorons, avec tous les esprits justes, la fatalité qui maintient cette triste institution comme un impôt fructueux. Mais son existence ne doit pas faire fermer les yeux sur d'autres abus, tels que les cafés où l'on perd bien souvent plus d'argent au jeu qu'en engloutit la loterie elle-même. Faut-il encore autoriser les maîtres de ces établissemens à les tenir *publiquement* ouverts toute la nuit ? C'est bien assez que leurs chambres de réserve, que la police ne veut pas voir, renferment souvent, jusqu'à 5 heures du matin, les joueurs obstinés qui abandonnent, pour une partie d'écarté ou de billard, leurs affaires, leurs familles et même l'intérêt de leur propre honneur.

— Le cours de M. Lacointa, professeur de littérature, ne séjourne pas long-tems dans le même local. Il s'est ouvert dans une des salles de l'hôtel du Nord. Puis il a été continué dans le domicile du Professeur, rue Romarin. Aujourd'hui ce dernier doit le tenir au premier étage des façades du Rhône, place Bellecour, dans le local où M. Alday réunit fréquemment les amateurs de la Musique. Ces nombreuses mutations nous inspirent des craintes sur le succès de cette entreprise, dont l'idée était heureuse et nouvelle à Lyon.

— Un rival de *Munito*, un chien savant, vient d'arriver à Lyon, nous as-

suré un de nos journaux. Ses talens remarquables ont inspiré à un poète, des bords du Rhône, trois couplets passablement épigrammatiques. L'auteur fait en ces termes allusion à un ouvrage qu'a prôné récemment outre mesure la *Gazette universelle* :

Qui pourrait faire un traité
Sur le sublime Ecarté ?
C'est un chien, etc.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

La Société royale de médecine, de Marseille, vient de couronner un mémoire sur les évacuations sanguines. L'auteur de cet ouvrage est M. le docteur Polinière, médecin de cette ville. On espère qu'il livrera cette production utile à l'impression. Nous nous empresserons d'en rendre compte.

— Le projet de loi sur la propriété littéraire semble être enfin arrêté. Il faut croire ce qui en transpire, les héritiers jouiraient à perpétuité d'un demi-droit d'auteur, et l'exercice de leurs droits entiers leur serait acquis pendant vingt années, à dater du décès de l'homme-de-lettres. Espérons que la loi spoliatrice de 1793 cessera d'affliger les derniers momens de nos écrivains, dont les familles voient tomber dans le domaine public des ouvrages aussi sacrés, après tout, que les autres propriétés, et aussi dignes qu'elles d'être placés sous la protection de la loi commune.

— Le directeur de l'Observatoire de Marseille vient de découvrir une nouvelle comète, dans la constellation de la Balaine. Elle n'est pas visible à la simple vue. Sa marche vers l'orient est d'un degré en 24 heures.

— Deux sociétés d'agences de recrutement, deux de ces maisons de commerce, qui se livrent avec publicité aux opérations de la traite des Blancs quand celle des Noirs est prohibée, des *marchands d'hommes*, enfin, comme le peuple les appelle si énergiquement, se disputent la confiance des pères de famille de la Drôme. Le journal du département contient leurs prospectus et leurs attaques réciproques. Ils prétendent

dent, chacun de leur côté, présenter la fleur de la *matière première*, et remplir avec exactitude les obligations attachées à ce négoce déplorable. Il est honteux qu'au 19^e siècle, une nation, qui se dit noble, généreuse et éclairée, tolère, par une contradiction choquante, des établissemens où l'on trafique, sans rougir, de l'espèce humaine, comme d'une marchandise. Rétablissez plutôt l'odieuse traite des Noirs; mais proscrivez, de grâce, au moins celle des Blancs. Ayez pour ceux-ci un peu de cette tendresse que l'abbé Grégoire avait pour les Nègres.

— La Cour royale de Paris a condamné par défaut Mad. la marquise de Cailon, et M. de Souberranne, son complice, prévenus d'adultère, à deux ans d'emprisonnement. On assure que Mad. de Cailon s'est retirée à Bruxelles.

— La même Cour est saisie du procès relatif à la publication des Mémoires attribués au conventionnel Fouché, et dont M. de Beauchamp est le rédacteur. Les héritiers Fouché, représentés par M^e Dupin, en demandent la suppression avec des dommages-intérêts considérables.

— On nous écrit de Nantua que monsieur de Chaponay, maire de cette ville, est décédé, le 10 de ce mois, à l'âge de 71 ans. Né à Lyon, il habitait Nantua depuis son retour de l'émigration. Nommé maire en novembre 1814, il a exercé ces pénibles fonctions, pendant douze années, de manière à se concilier tous les suffrages et toutes les affections. Ancien militaire, il servit dans l'armée des Princes jusqu'à sa dissolution. Il donna toujours des preuves d'un esprit droit, élevé, et d'une âme pleine de sentimens généreux.

— Une compagnie de capitalistes a offert au Gouvernement d'exécuter les travaux nécessaires pour établir un canal de Toulouse à Bayonne. Cette entreprise est vivement désirée par les habitans de cette contrée.

— Le tribunal de police correctionnelle de Marseille a condamné plusieurs individus qui étaient banquiers d'un jeu prohibé, appelé la *partie de Vendôme*,

à dix jours de prison, et le cabaretier, dans le domicile duquel ce jeu était tenu, à trois mois de la même peine et cent francs d'amende. Espérons que cet exemple sera suivi par nos autorités, et que la police jugera convenable de lui signaler les asiles choisis par les nombreux joueurs de profession qui pullulent dans notre cité, où ils exercent leur déplorable industrie aux dépens d'une jeunesse abusée et imprudente.

— Le prosélytisme antireligieux accumule des allégations et des reproches d'intolérance contre le Clergé. La meilleure réponse que nous puissions faire à tant d'accusations dictées par la mauvaise foi et l'esprit de parti, c'est de citer un passage de la lettre pastorale qu'a adressée Mgr. l'évêque de Montauban à ses ouailles, à l'occasion du Jubilé. Ce diocèse renferme, comme on le sait, un grand nombre de Protestans. Après avoir parlé des fruits de sa dernière visite, ce prélat s'exprime ainsi :

« Nos frères séparés nous ont aussi » témoigné leur tendre respect, et nous » ne pouvons rejeter l'espérance qu'il » ne leur sera pas difficile de reconnaître » pour leur évêque celui qu'ils chérissent » comme leur ami. Puissent-ils » consentir à partager avec nous les trésors de grâces que l'Eglise nous accorde, et qu'ils trouveraient dans son sein maternel ! »

Ceux qui poursuivent de leurs sarcasmes les Prêtres et la Religion, seraient bien adroits, ou bien déhontés, s'ils trouvaient encore dans ces paroles de paix un texte à leurs déclamations journalières.

— Le cirque olympique de Paris n'est plus qu'un monceau de cendres. L'incendie qui a consumé le théâtre des frères Franconi a surpris et étouffé dans les flammes trois pompiers de service, qui se sont endormis imprudemment dans leur poste. On annonce que la perte est fort considérable.

— Le fameux ouvrage de M. de Montlosier, qui occupe tous les journaux et met en émoi toutes les consciences politiques, vient d'être saisi à Paris. Ce

procès promet une ample moisson de scandale. Un curieux voudrait savoir par approximation combien de fois les mots de *Congrégation* et de *Jésuites* seront prononcés dans le cours des plaidoiries.

— Le directeur de la diligence de Bordeaux a été, avec cinq voyageurs, la victime d'une chute que cette messagerie a éprouvée non loin de notre ville. Ce malheureux a eu les deux cuisses cassées. Son état laisse peu d'espoir. Il a tristement éprouvé sur lui-même l'effet redoutable de ces surcharges énormes de marchandises, qui rendent les accidens plus faciles et plus dangereux. Maintenant que le même péril atteint MM. les directeurs, lorsqu'ils prennent place dans leurs messageries, ils s'entoureront, dans leur propre intérêt, sans doute, de quelques-unes de ces précautions dont ils sont souvent si avares pour les voyageurs.

TRIBUNAUX.

Nous avons reçu quelques détails sur l'affaire du nommé Napoléon Bousseguy, jugé aux assises du Tarn, à Alby, ainsi que nous l'avons annoncé. Ce malheureux, à peine âgé de dix-huit ans, ayant mené jusqu'alors une conduite déréglée, était prévenu d'avoir assassiné sa propre mère et sa grand'tante. Il était, en outre, accusé de vol domestique, ce qui constituait trois chefs d'accusation, l'assassinat, le parricide et le vol. Ces deux femmes ont été égorgées dans leur domicile commun, et l'assassin s'est servi d'un couteau pour commettre son crime. A la nouvelle de cet affreux événement, Bousseguy, père de Napoléon, s'écria : *Il n'y a que mon fils qui ait pu commettre cette méchante action.* La mère expira, suivant ce qu'a rapporté un témoin, en faisant entendre ces mots : *Ah ! polisson !*.... Ce même témoin prétendait avoir vu, un instant après le double meurtre, Bousseguy fils derrière une porte de l'appartement des victimes. Le défenseur est parvenu à faire ressortir certaines contradictions dans les diverses versions des témoins, et à jeter quelque doute sur la culpabilité de son client. Les Jurés ont déclaré qu'il y avait partage sur les deux questions d'assassinat et de parricide. En conséquence, l'accusé a été absous sur ces deux chefs ; mais ayant été déclaré, sur son propre aveu, coupable de vol domestique, il a été condamné à dix ans de réclusion. Cette déclaration du Juri a, dit l'*Echo du Midi*, produit une grande sensation sur l'auditoire, qui paraissait attendre un résultat différent.

— Un aubergiste de St-Gaudens, département de la Haute-Garonne, a été renvoyé devant la Cour d'assises de Toulouse, comme prévenu de meurtre sur la personne de sa femme, à laquelle il avait toujours prodigué les traitements les plus barbares. Les circonstances aggravantes ayant été heureusement écartées, le prévenu n'a été condamné qu'à deux ans d'emprisonnement.

— Les assises de la Drôme, pour le premier trimestre de cette année, ont présenté trois affaires des plus graves. Deux condamnations capitales ont été prononcées. Antoine Châtain et Agathe Vivier, sa servante, étaient accusés d'infanticide. Châtain a été condamné à mort, et la fille aux travaux forcés à perpétuité, en vertu de la faculté accordée par la dernière loi, sur les modifications apportées au Code pénal. Joseph Laurent jeune, convaincu d'assassinat, a été condamné à mort. Enfin, Laurent Favier, déclaré coupable de meurtre volontaire, a subi la peine des travaux forcés à perpétuité.

VARIÉTÉS



Un nouveau journal parisien, consacré aux sciences et aux arts, paraît sur l'horizon littéraire avec le titre de *Producteur*. On lit cette devise sur le frontispice : *L'âge d'or, que la tradition a mis dans le passé, est dans l'avenir*. Pessimistes moroses, vous l'entendez. Ouvrez Ovide, et relisez la description flatteuse de ce bel âge d'or si justement vanté. Nos neveux sont destinés, que dis-je ? nous-mêmes peut-être sommes appelés à jouir de cesteins heureux qu'on croyait si loin de nous. Une chose m'inquiète cependant. Que deviendront alors les avocats, puisqu'il n'y aura plus d'injustice ? Que feront les journalistes ? Au milieu de cette perfection générale, la bonne foi communales aura gagnés. Plus d'abus, plus de vices ; l'éloge même sera sans utilité. Point de pervers pour payer les panégyristes. Décidément l'âge d'or se passera de journaux.

— Dans le traité que l'illustre pair, M. de Châteaubriant, a fait avec les libraires dont nous avons parlé, il a été stipulé que ces derniers achetaient, moyennant cent cinquante mille fr.,

l'Histoire de France à laquelle il travaillait dans ce moment. Cette disposition est une preuve assez marquée de l'intérêt et de la vogue qu'aura le nouvel ouvrage, à son apparition dans le monde littéraire.

— Un jongleur fait admirer, aux habitants de la capitale de l'Autriche, une compagnie de lapins, au nombre de quatre-vingts environ. Leur discipline est parfaite, et leurs manœuvres très-habiles. Les Allemands ne reviennent pas de leur surprise. La mine de prospérité de ces nouveaux soldats a fait une impression ineffaçable sur un gastronome de la Grande-Bretagne, qui assistait à leurs exercices. Il a proposé au général d'acheter son armée pour la mettre en civet.

— Le vrai courage n'exclut pas la piété. Cependant nous voyons tous les jours des feuilles publiques soutenir ce paradoxe singulier que la religion est étrangère aux verus du guerrier. Les derniers moments de Bayard sont-là pour déposer contre cette froide calomnie. La messe Militaire s'est célébrée dans le camp de Fontenoy, et l'ennemi quelques instans après a senti la rigueur des coups que lui portait la bravoure française. Déserteurs de la foi de vos pères, ne vous cachez plus sous le manteau d'une gloire qui vous désavoue. Le Dieu des chrétiens est aussi le Dieu des armées.

— Les Vies et Œuvres des peintres les plus célèbres, publiées par feu M. Landon, de l'Institut, dont il a été parlé dans notre dernier N^o, sont en 20 volumes in-4^o au lieu de 2, comme on l'a imprimé par erreur.

Décès survenus à Lyon, du 1^{er} au 16 mars.

Wolt, femme Martin, 25 ans, contrôleur des messageries, place des Carmes. — Robert (Jean-Baptiste), 47 ans, marchand forain, rue Champier. — Flandin (Jean), 67 ans, ovaliste, place du Concert. — Tissot (François-Joseph), 25 ans, commis-négociant, rue des Augustins. — Agnel (Jean), 70 ans, rentier, rue Buisson. — Guinet (Jean), 71 ans, rentier, place des Minimes. — Audibert-

Carret (Antoine-François), 82 ans, rentier, quai de Retz. — Barget (Verau), 76 ans, rentier, rue Petit-David. — Girard (Jeanne), 32 ans, rentière, rue Royale. — Giriot (Claude-Vivant), 60 ans, teneur de livres, place Confort. — Moyet, femme Beau, 49 ans, mercier, rue de la Cage. — Berardier (Antoine), 59 ans, passementier, rue Mercière. — Metra, femme Colonjard, 55 ans, instituteur, rue des Célestins. — Berger, veuve d'Huc, 87 ans, rentière, port Saint-Clair. — Gallot (Hubert-Eunemond), 68 ans, teneur de livres, Grand-Côte. — Royer, femme Têtu, 69 ans, marchand de vin, rue St-Georges. — Seigne-Martin, veuve Buisson, 80 ans, rentière, quai de Retz. — Brulant (Jean-Marie), 45 ans, rentier, quai des Augustins. — Godemard (Guillaume), 63 ans, boucher, boucherie des Terreaux. — Puy, femme Perrier, 33 ans, entrepreneur de bâtimens, place St-Vincent. — Say (François-Silvestre), 65 ans, avocat, place de la Baleine. — Guichard (Antoine), 46 ans, teinturier, cours d'Angoulême.

AVIS.

18. A dater du 21 courant, il partira, tous les jours de Lyon pour Tarare une Voiture suspendue sur ressorts, composée d'un très-Déau Coupé et d'un Intérieur.

Les départs auront lieu

De LYON à 5 heures du soir ;

Et de TARARE à 11 heures du soir.

A dater du 28 du même mois, il partira également tous les jours une 2^e Voiture allant, sans changer, jusqu'à ROANNE.

Les Bureaux sont :

A LYON, Hôtel des Ambassadeurs, place Bellecour, n.º 14 ;

Et Café de Flandre, quai de Flandre, n.º 146.

Et à TARARE chez Lhéritier.

PRIX DES GRAINS.

Marché de Lyon, du 18 Mars 1826.

Le double-Boisseau

	fr.	c.
Froment beau	4	20
Id. moyen	4	10
Id. moindre	4	5
Seigle beau	2	85
Id. moindre	2	75
Orge belle	2	50
Id. moindre	2	70
Maïs	2	00
Blé noir	1	80
Avoine	2	20
Pommes de terre rouges	1	00

THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE. — Marie Stuart. — La Liberté Polonoise, ou la Famille fugitive. — Le Concert à la Cour, ou la Débutante.

CÉLESTINS. — La Nuit des Noces, ou le faux Monnayeur. — Catherine, ou la Fille du Marquis. — Les Amours de Bayard.